

## **École Régionale des Beaux-Arts - Convention avec le Département du Doubs - Encaissement et réaffectation de la subvention de fonctionnement 2003**

**M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur** : Le Département du Doubs propose d'allouer à la Ville une subvention de 76 300 €, comme contribution aux charges de fonctionnement de l'école pour l'année 2003.

Comme les années précédentes, cette subvention donnera lieu à la signature d'une convention précisant les activités de l'école qui motivent le concours du Département : enseignement, programme d'expositions et de conférences, publications, projets en partenariat, promotion des anciens étudiants ; sur ce dernier point, plusieurs propositions seront faites dans le cadre des expositions présentées à l'Hôtel du Département.

Sur avis favorable de la Commission Culture, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir avec le Département du Doubs.

La recette de 76 300 € a été inscrite au chapitre 92.23.7473.49000 du Budget Primitif 2003.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 17 juillet 2003.*